



Extrait du Registre des Délibérations

Délibération 2023-122

**Marché Public – MP 2023-GRP-01 – Nettoyage de locaux et sites communaux et intercommunaux : Attribution**

L'An deux mille vingt-trois et le lundi 11 décembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le lundi 04 décembre 2023.

**Présents**

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, Mme Agnès PREGNO, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUE, M. Claude CAUSSE, Mme Bernadette BALAGUE, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIE, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, M. Dominique MARIN, M. Jérôme NORTIER, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, Mme Louise MICHARD, Mme Pierrette BRINGUIER.

**Conseillers ayant donné pouvoir**

Mme Nadine RIAL a donné pouvoir à Mme Pierrette BRINGUIER  
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER  
Mme Danielle FOLLEROT a donné pouvoir à M. Philippe VIGUIE  
M. Alain BALLO a donné pouvoir à M. Daniel REGIS

**Conseillers absents**

M. Patrice BRAGAGNOLO

**Secrétaire de séance**

Mme Florence DELTORT

**Membres en exercice - 29 | Membres présents - 24 | Pouvoirs - 04 | Membres absents - 01**

**Exposé**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un groupement de commandes a été créé entre la Communauté de Communes Val'Aïgo et la Commune de Villemur-sur-Tarn afin de lancer un appel d'offres pour choisir des prestataires pour le nettoyage de locaux et sites communaux et intercommunaux.

Il s'agit d'un marché d'une durée de 12 mois renouvelables 3 fois.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Communauté de Communes s'est réunie le 29 novembre 2023 afin d'analyser les offres reçues.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres et informe l'Assemblée que la CAO a choisi de retenir les candidats suivants :

- Lot n°1 : Entretien, propreté et espaces verts rive droite commune de Villemur-sur-Tarn = **ENTRE SERVICES**
- Lot n°2 : Espaces verts commune de Villemur-sur-Tarn = **E2V**
- Lot n°3 : Propreté commune de Villemur-sur-Tarn = **ENTRE SERVICES**
- Lot n°5 : Nettoyage de la médiathèque, de la mairie, du pôle technique, du pôle social, de l'office de tourisme et du camping = **AVESQ**
- Lot n°6 : Nettoyage des Greniers du Roy, de l'espace Bernadou, de la salle des festivités de Bernadou, du gymnase du collège, de la Tour de la Défense, des salles des fêtes de Magnanac, Sayrac et Le Terme et des vestiaires sportifs (tennis, foot et rugby) = **AVESQ**
- Lot n°7 : Nettoyage de l'appartement « Renaissance » = **AVESQ**
- Lot n°8 : Nettoyage des vitres et encadrements en hauteur = **AVESQ**

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres,

## Décision

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **D'approuver** l'opération présentée ci-dessus ;
- **D'approuver** la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement de chaque lot de ce marché ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

## Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 28 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,



Florence DELTORT



Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Marc DUMOULIN